

je me propose, pendant le cours de cette session, de demander le coût approximatif, afin de démontrer au pays de quelle manière l'argent a été dépensé.

Monsieur l'Orateur, nous avons à nous plaindre du coût excessif de la vie, comme partout ailleurs du reste, et nous nous en prenons à la mauvaise administration du Gouvernement. Nous comprenons bien qu'en temps de guerre le coût de la vie doit nécessairement augmenter, mais non en dehors de toute proportion, et nous en trouvons les causes dans le pillage des deniers publics, au moyen de contrats scandaleux comme ceux qui ont déjà été dénoncés dans cette Chambre, accordés à des profiteurs insatiables contre lesquels le Gouvernement n'a pas voulu sévir. Lorsque l'on songe aux fortunes colossales que certains amis du Gouvernement ont amassées depuis le commencement de la guerre, on ne peut plus être surpris de l'augmentation du coût de la vie. S'il faut en croire l'ex-ministre de la Milice, un seul a pu réaliser 200 millions. Cela peut nous donner une idée de la rapacité d'un certain groupe pour le veau d'or. Il est vrai que celui qui aurait fait ces bénéfices fantastiques se serait servi de l'animal qui s'engraisse le plus vite. Peut-on concevoir bénéfices semblables sans que le peuple en souffre?

Maintenant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot au sujet du droit de suffrage que le Gouvernement se propose de donner aux femmes. Je dis que si les femmes doivent voter avec leurs maris, cela aura pour effet d'augmenter considérablement le nombre de votes, évidemment. Si d'un autre côté elles doivent fréquenter les réunions publiques, les clubs, lire les journaux, afin de pouvoir se former une opinion absolument indépendante de celle de leurs maris, je dis que c'est une des lois les plus immorales que le Gouvernement puisse insérer dans les statuts, car, on a beau dire et beau faire, la femme n'a pas été créée pour cela, et en la détournant du beau rôle qui lui a été destiné par le Créateur, rôle d'épouse et de mère dévouée, prête à tous les sacrifices pour faire le bonheur de son mari et de ses enfants. C'est une grande erreur contre laquelle nous protestons.

Les femmes, d'ailleurs, ne le demandent pas et dans mon comté surtout, où les familles sont si nombreuses. Car, permettez-moi de vous dire monsieur, la moyenne dans mon comté, et je m'en glorifie, la moyenne des familles est de huit ou dix enfants par famille. Il n'est pas rare d'y rencontrer des familles de 12, 15, 18 enfants, et dernièrement encore une

[M. Savard.]

femme donnait le jour à son 23e enfant dont 18 sont encore vivants. Je puis aller plus loin: Dans la paroisse voisine de celle de l'ancien député de Chicoutimi, à Saint-Gédéon du Lac Saint-Jean, une femme a donné le jour à 26 enfants. Croyez-vous, monsieur, que, dans ces conditions, une femme a le temps de s'occuper des affaires publiques? Il suffit, n'est-ce pas, de mentionner ce fait pour démontrer l'absurdité de ce projet de loi du Gouvernement.

Permettez-moi maintenant, monsieur, de parler du patronage. Je puis prouver que certaines influences politiques interviennent encore, et particulièrement dans la nomination des maîtres de poste.

Dans la paroisse de Saint-Gédéon du Lac Saint-Jean, la paroisse qui a l'honneur de posséder l'ancien député, (M. Girard), le printemps dernier le maître de poste a abandonné sa position. Immédiatement, une requête, signée par les trois quarts des contribuables, a été adressée à l'honorable ministre des Postes, recommandant un certain citoyen de Saint-Gédéon pour succéder au maître de poste qui avait donné sa démission. La requête a été transmise à l'honorable ministre des Postes par mon entreprise et, comme ça n'est pas une position qui est très rémunérative, je croyais que cette nomination-là se faisait encore par le ministère des Postes. Quelques jours après on m'apprenait que le bureau de poste avait été transporté chez le fils de M. Girard, M. Eméride Girard. Je reçois une nouvelle lettre avec une nouvelle requête beaucoup plus considérable, signée par presque tous les citoyens de Saint-Gédéon, demandant à l'honorable ministre des Postes de nommer n'importe qui dans la paroisse, sauf M. Eméride Girard, sans suggérer aucun nom. J'ai transmis de nouveau la requête à l'honorable ministre des Postes, et voici la réponse que j'ai reçue:

Ottawa, le 18 juillet 1918.

Cher monsieur,

J'ai instructions de vous accuser la réception de votre lettre du 14 courant, transmettant une pétition signée par les principaux citoyens de St-Gédéon, (Monsieur J. E. Ludger Fortin) et par un grand nombre de contribuables de la place, protestant contre la nomination de M. Eméride Girard à la position de maître de poste de St-Gédéon Station et demandant que M. Joseph Morissette soit nommé pour ce bureau et exprimant l'espoir que le désir des pétitionnaires sera accepté.

En réponse, je dois vous dire que nulle nomination n'a encore été faite pour la position de maître de poste du bureau en question, le sujet étant encore dans les mains de la Commission du Service civil, mais comme le maître de poste sortant de charge, (M. Arthur Cou-